

Service de soutien aux projets de rénovation menés par les citoyens - Phase II

ENER/2023/OP/0036/B3/SER/2022-525/SI2.909732

Service de soutien aux projets de rénovation menés par les citoyens	1
Comment définissez-vous la rénovation menée par les citoyens ?	1
Comment définir une communauté d'énergie ?	1
Quel soutien sera apporté par le service de Soutien ?	2 3
Qui peut bénéficier d'une aide ?	
Comment les candidats peuvent-ils s'inscrire au service de soutien?	6
Quelles sont les informations demandées aux candidats dans le formulaire ?	
Enquête de sélection :	
L'ENQUÊTE SUR LES Voies :	8 8
Comment fonctionne le processus d'évaluation ?	9
Comment les candidats sont-ils informés des résultats?	10

Service de soutien aux projets de rénovation menés par les citoyens

Le <u>service de soutien aux projets de rénovation menés par les citoyens</u> est une initiative de la Commission européenne qui vise à donner aux citoyens les moyens de réaliser des rénovations énergétiques et des installations d'énergie renouvelable sur site. Ce service de soutien est ancré dans les principes fondamentaux d'égalité des chances et de transparence, qui peuvent servir de catalyseurs pour une motivation et un engagement plus larges dans les rénovations énergétiques. Il vise à démontrer que la réussite de projets réalisés par des pairs peut inspirer et motiver les membres de la communauté, encourageant ainsi un plus grand nombre de personnes à participer à des rénovations énergétiques efficaces. L'objectif final est de distiller des initiatives exploitables grâce à une sélection de projets pilotes, de créer un environnement d'apprentissage favorable au renforcement des capacités et de s'engager auprès d'un réseau diversifié de communautés d'énergie.

Comment définissez-vous la rénovation menée par les citoyens ?

La rénovation menée par les citoyens (RMC) est une activité volontaire menée par une initiative communautaire qui vise à donner aux citoyens les moyens de s'engager et de réaliser des rénovations énergétiques et de mettre en place des installations d'énergie renouvelable sur site. Cette approche place les citoyens au premier plan, en leur permettant de décider et d'entreprendre volontairement des rénovations énergétiques. Le <u>pacte vert pour l'Europe</u> reconnaît le rôle crucial des citoyens dans la transition énergétique, en soulignant leur rôle de force motrice. Cette approche s'aligne sur le concept de communautés d'énergie décrit dans le <u>paquet "énergie propre"</u>, car elles peuvent jouer un rôle important pour compléter d'autres initiatives visant à stimuler la rénovation. Les coopératives et autres systèmes d'action collective menés par les citoyens peuvent s'appuyer sur des mécanismes collectifs pour permettre aux propriétaires d'obtenir de meilleures conditions techniques et financières. En outre, les initiatives menées par les citoyens reposent sur la confiance mutuelle et en font un élément clé de leurs activités.

Comment définir une communauté d'énergie?

Une communauté d'énergie, qui englobe à la fois les communautés d'énergie renouvelable (CER) et les communautés d'énergie citoyenne (CEC), est une entité juridique qui fonctionne selon les principes de la participation volontaire et ouverte. Elle est conçue pour répondre aux besoins énergétiques collectifs de ses membres ou actionnaires, qui peuvent être des particuliers, des autorités locales ou des petites entreprises. L'objectif premier de ces communautés est d'apporter des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à leur région, en mettant l'accent sur le bien-être de la communauté.

Les communautés d'énergie jouent un rôle central dans l'initiative de rénovation menée par les citoyens. L'aide est acheminée par l'intermédiaire de ces communautés, ce qui leur permet et leur donne les moyens de s'engager activement dans des rénovations à haut rendement énergétique et dans la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable sur site. Cet alignement sur les communautés d'énergie garantit que l'initiative RMC est profondément intégrée aux actions énergétiques locales et aux objectifs de la communauté, permettant ainsi un avenir énergétique plus durable et inclusif.

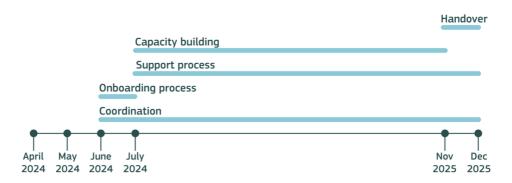
QUEL SOUTIEN SERA APPORTÉ PAR LE SERVICE DE SOUTIEN ?

La phase I de cette initiative a posé les bases, en établissant un cadre pour la participation des citoyens et en testant des modèles innovants d'engagement communautaire dans des projets énergétiques. L'appel à candidatures de la phase I a été lancé le 24 avril 2023 et a duré 6 semaines. Quatre projets pilotes en Irlande, au Portugal, en Belgique et en Bulgarie ont été sélectionnés et recevront un soutien de mars 2023 à décembre 2024. De plus amples informations sur les activités développées avec les pilotes sont disponibles <u>ici</u>.

En entrant dans la phase II de l'initiative de rénovation menée par les citoyens, l'accent est mis sur l'expansion et l'approfondissement de l'impact du programme. L'appel à candidatures pour la phase II est ouvert à partir du **10 avril 2024** et sera clôturé le **31 mai 2024**.

Le service de soutien lui-même sera composé de trois voies de soutien:

Voie 1 (Pilotes) est conçu pour fournir un soutien personnalisée à 5 à 8 projets pilotes qui s'engagent à lancer une série de projets de rénovation. Ces projets doivent viser un investissement de 500 000 euros dans l'efficacité énergétique, conduisant à des économies d'énergie d'au moins 30 %, ainsi qu'un investissement supplémentaire de 500 000 euros dans des solutions d'énergie renouvelable connectées à l'infrastructure rénovée. Toutefois, si vous n'atteignez pas le montant de l'investissement, nous vous encourageons tout de même à soumettre une demande et nous pourrons mettre en place un service de soutien adapté à vos besoins. Cette voie met l'accent sur la collaboration, en offrant un soutien individuel, des échanges entre pairs et des activités d'apprentissage communes. Les participants peuvent être des communautés d'énergie individuelles, un groupe de communautés d'énergie ou un consortium comprenant au moins une communauté d'énergie. Le nombre maximum de partenaires pouvant se joindre à une candidature unique est fixé à 5. Le calendrier indicatif est présenté ci-dessous :



Coordination [Coordination] (juin 2024 à décembre 2025) : Cette période implique une coordination spécifique pour chaque projet pilote, où un point de contact unique (PCU) est assigné à chaque projet pilote sélectionné. Le PCU, un expert local, assurera une communication, une planification et une mise en œuvre efficaces des projets pilotes.

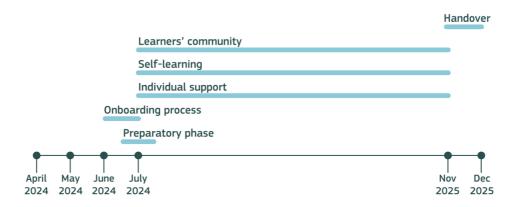
Processus d'intégration [Onboarding process] (juin 2024 à juillet 2024) : Le processus d'intégration comprend des étapes formelles et administratives, la préparation de la cartographie de la situation locale et l'organisation d'ateliers d'intégration locaux. Cette phase pose les bases du voyage du pilote.

Processus de soutien [Support process] (juillet 2024 à décembre 2025) : Le processus de soutien englobe l'aide au développement de projets, la gestion du projet pilote et les ajustements nécessaires. Les activités clés de cette phase comprennent des ateliers de plusieurs jours pour l'élaboration de plans d'affaires, la préparation de la conception technique et d'autres éléments essentiels pour le bon fonctionnement des projets pilotes.

Renforcement des capacités [Capacity building] (juillet 2024 à novembre 2025) : Le renforcement des capacités, qui se déroule presque parallèlement à l'ensemble du projet, se concentre sur le renforcement des capacités des entités pilotes. Il comprend diverses formations, des ateliers, des échanges entre pairs et des visites sur le terrain, adaptés aux besoins et caractéristiques spécifiques de chaque pilote.

Transfert [Handover] (novembre 2025 à décembre 2025) : Préparation de l'opération post service de soutien, planification des étapes et des collaborations futures.

Voie 2 (Apprenants) se concentre sur le renforcement des capacités de 15 apprenants, qui visent à mettre en œuvre un projet de rénovation mené par les citoyens à l'avenir, mais qui sont moins mûrs en tant qu'initiatives ou qui disposent de moins de ressources pour suivre le calendrier de la Voie 1. Les candidats peuvent également inclure des communautés d'énergie émergentes confrontées à des difficultés pour réaliser les investissements prévus dans le cadre du calendrier des services de soutien. Les apprenants recevront un paquet complet, comprenant des conseils individuels, un paquet de communauté d'apprenants incluant des webinaires, des échanges entre pairs, et des groupes de travail thématiques (fournis en anglais). Le calendrier indicatif est présenté ci-dessous :



Phase préparatoire [Preparatory phase] (mi-juin 2024 à mi-juillet 2024) : Sélection du point de contact unique (PCU) pour chaque apprenant, cartographie initiale du contexte, des besoins, des défis et des opportunités.

Processus d'intégration [Onboarding process] (juin 2024 à juillet 2024) : Un événement pour faciliter la mise en réseau, le partage des connaissances et la compréhension des besoins individuels et collectifs. Cela permet d'élaborer des parcours individuels sur mesure pour chaque apprenant.

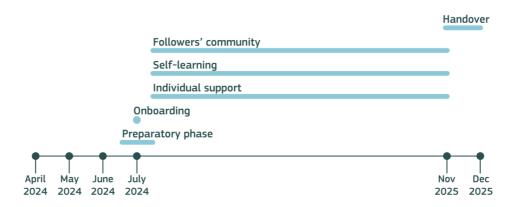
Phase de soutien individuel [Individual support] (juillet 2024 à novembre 2025): Cette phase implique une consultation individuelle détaillée, axée sur des aspects tels que l'aide à la réalisation d'enquêtes, l'élaboration d'un modèle d'entreprise, l'engagement des parties prenantes et la cocréation d'un plan. Ce soutien est fourni par les PCU avec l'apport d'experts supplémentaires si nécessaire.

Auto-apprentissage [Learner's community] (juillet 2024 à novembre 2025) : Accès à une variété de matériel d'apprentissage en ligne, de modules de formation et d'un outil d'auto-évaluation pour créer des parcours d'apprentissage sur mesure.

Communauté d'apprenants [Self-learning] (juillet 2024 à novembre 2025) : Une combinaison de webinaires, d'échanges entre pairs et de discussions ad hoc au sein d'une communauté en ligne pour faciliter l'apprentissage et le partage d'expériences.

Transfert [Handover] (novembre 2025 à décembre 2025) : Préparation de l'opération post service de soutien, poursuite de la communauté d'apprenants et planification des étapes et collaborations futures.

Voie 3 (Suiveurs) vise à renforcer les capacités de 40 Suiveurs, qui n'en sont qu'au début de leur parcours de rénovation menée par les citoyens, mais qui manifestent un intérêt manifeste pour ce domaine. L'offre dans le cadre de cette voie consiste en un ensemble d'activités de renforcement des capacités, d'opportunités d'échange avec des pairs et de séances d'orientation individuelles. Les candidatures des suiveurs ne doivent pas nécessairement inclure des communautés d'énergie, mais peuvent être des groupes de citoyens, des autorités locales, des ONG et autres. Le matériel de soutien commun sera fourni en anglais. Le calendrier indicatif est présenté ci-dessous :



Phase préparatoire [Preparatory phase] (juin 2024 à juillet 2024) : Comme pour les apprenants, cette phase comprend l'attribution d'un point de contact unique (PCU) à chaque suiveur, la préparation d'un événement interactif d'intégration en ligne, le développement d'un outil d'auto-évaluation en ligne et la mise en place de matériel d'apprentissage et de plateformes communautaires.

Intégration [Onboarding] (juillet 2024) : Événement en ligne axé sur la présentation de l'équipe de soutien, la présentation de concepts par initiatives et des sessions interactives pour évaluer les objectifs et les besoins.

Soutien individuel [Individual support] (mi-juillet 2024 à novembre 2025) : Un paquet de 10 heures de conseil flexible réparti sur la période de soutien, axé sur divers aspects de la rénovation menée par les citoyens.

Auto-apprentissage [Self-learning] (mi-juillet 2024 à novembre 2025) : Utilisation de l'outil d'auto-évaluation pour accéder à du matériel d'apprentissage en ligne, des modèles, des webinaires et d'autres ressources adaptées aux besoins des suiveurs.

Communauté des suiveurs [Follower's community] (mi-juillet 2024 à novembre 2025) : Engagement dans des webinaires, des discussions et des échanges au sein d'une communauté en ligne dynamique, permettant l'apprentissage croisé et le partage d'expériences.

Transfert [Handover] (novembre 2025 à décembre 2025) : Planification de la continuité des initiatives post service de soutien, y compris un événement final en ligne pour partager les meilleures pratiques, les leçons apprises et discuter des besoins futurs en matière de renforcement des capacités.

QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE?

La Voie 1 (Pilotes) exige que les candidats soient situés dans un État membre de l'UE et qu'au moins une entité au sein du consortium soit une communauté d'énergie établie. Les candidats doivent démontrer leur statut de communauté d'énergie en fournissant une vérification légale ou en garantissant l'adhésion aux principes énoncés dans la directive sur les énergies renouvelables (2018/2001) et la directive sur l'électricité (2019/944). Les candidats éligibles s'engageront à atteindre un objectif de 30 % d'économies d'énergie dans le cadre du projet de rénovation qu'ils souhaitent mettre en œuvre et devront s'assurer qu'ils ne reçoivent aucun financement pour une activité de soutien fournissant un soutien technique à des projets de rénovation existants. De plus, ils devront envoyer une lettre d'intention signée pour s'engager à respecter le calendrier et les objectifs de la première étape. Les candidats idéaux doivent avoir de solides bases en gestion de projet, en planification financière et en engagement communautaire, ce qui garantit leur capacité à répondre aux exigences de la Voie 1.

La Voie 2 (Apprenants) est ouverte aux communautés d'énergie émergentes qui sont encore en train de devenir une communauté d'énergie établie. Les candidats éligibles doivent être situés dans un État membre de l'UE et doivent démontrer qu'ils ne reçoivent pas de financements contradictoires pour les mêmes types de soutien technique. De plus, ils devront envoyer une lettre d'intention signée dans laquelle ils s'engagent à respecter le calendrier et les objectifs du service de soutien de la RMC. Les candidats idéaux doivent faire preuve d'une vision claire des projets potentiels qu'ils souhaitent mettre en œuvre, d'une structure solide qui leur permettra de lancer des projets de rénovation à l'avenir et d'une grande volonté d'apprentissage. Par conséquent, la sélection favorisera ceux qui ont une attitude d'apprentissage proactive, un accès aux ressources nécessaires et un potentiel évident pour passer de l'apprentissage à la mise en œuvre.

La Voie 3 (Suiveurs) est conçue pour être plus inclusive, accueillant les candidats qui, bien que ne répondant pas entièrement aux exigences strictes des Voies Pilotes ou Apprenants, montrent un engagement clair envers les objectifs primordiaux du programme. Les conditions d'éligibilité pour les candidats sont d'être situés dans un État membre de l'UE et de soumettre une lettre d'intention pour s'engager à respecter le calendrier et les objectifs de cette voie. Les participants éligibles sont les organisations qui souhaitent devenir des communautés d'énergie, ainsi que les groupes de citoyens, les autorités locales, les ONG et d'autres organisations moins structurées. Les communautés d'énergie plus petites ou moins expérimentées qui en sont au tout début de leur parcours vers des pratiques énergétiques durables sont également éligibles. Les candidats idéaux doivent manifester leur intérêt pour l'exploration des concepts de rénovation menée par les citoyens et de communautés d'énergie, avoir une compréhension claire des limites et des contraintes en matière de ressources et fixer des objectifs réalistes basés sur leur capacité actuelle ainsi que sur les apprentissages et les objectifs qu'ils souhaitent atteindre en participant à la Voie 3.

Comment les candidats peuvent-ils s'inscrire au service de soutien?

Les candidats intéressés par ce service de soutien doivent s'inscrire en remplissant un formulaire de candidature en ligne disponible ici : <u>Enquête de l'UE - Rénovation menée par les citoyens (Phase II)</u>. L'appel a été lancé le 10 avril 2024 et sera clôturé le 31 mai à 23:59h CET. De plus amples informations sont disponibles sur le <u>site web de la Rénovation menée par les citoyens</u>.



Pour les candidats dont les informations sont incomplètes, un courriel sera envoyé pour demander les détails manquants. Un appel téléphonique sera ensuite effectué dans les cinq jours ouvrables afin de faciliter une résolution efficace en invitant les candidats à répondre au courriel. La notification du résultat sera envoyée aux candidats dans les deux semaines suivant la clôture de l'appel. Chaque candidat recevra un rapport d'évaluation complet par courrier électronique, mettant en évidence les points forts et les domaines à améliorer qui ont été identifiés au cours de l'examen. Les candidats sélectionnés devront confirmer leur acceptation de l'offre dans un délai de sept jours calendaires. Si vous souhaitez une réunion pour soutenir et discuter de votre candidature, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : info@citizenledrenovation.com

Quelles sont les informations demandées aux candidats dans le formulaire de candidature ?

Les candidats doivent envoyer les informations demandées par l'intermédiaire du formulaire de candidature, qui consiste en une enquête en ligne. Le formulaire de candidature est composé de deux sections : l'enquête de sélection recueille des informations fondamentales sur l'organisation et évalue le respect des critères d'éligibilité, tandis que l'enquête concernant la Voie évalue la capacité des candidats à répondre aux attentes et à adhérer aux objectifs de la Voie sélectionnée. Les deux sections sont intégrées dans un seul cycle de candidature, comme suit. Une fois la candidature soumise, les candidats se verront attribuer un score basé sur le niveau de détails fournis dans leurs réponses.

ENQUÊTE DE SÉLECTION: Le formulaire de candidature commence par une phase de sélection initiale, commune à tous les candidats et destinée à recueillir des informations fondamentales et à évaluer l'éligibilité du candidat. Pour les candidats qui s'identifient comme des communautés d'énergie mais qui ne peuvent fournir aucune vérification légale, une section spécifique de l'enquête vérifiera s'ils adhèrent ou non aux principes de participation volontaire, d'autonomie, de contrôle effectif et d'ouverture définis dans le

paquet énergie propre de l'UE par la <u>directive sur les énergies renouvelables</u> et la <u>directive</u> sur le marché de l'électricité.

Les informations de base demandées dans cette section sont les suivantes :

Nom et coordonnées de la personne responsable de la demande :

- Nom de l'organisation
- Localisation géographique des activités/projets
- Année d'établissement
- Site web
- Description

Les questions relatives à la vérification de la communauté d'énergie sont les suivantes :

- Identification en tant que communauté d'énergie établie ou émergente ou intérêt à le devenir à l'avenir
- Alignement sur la structure typique d'une communauté d'énergie
- La participation volontaire des acteurs locaux est autorisée
- Une liste des acteurs locaux actuellement impliqués en tant que membres
- Le système de vote et les processus de prise de décision doivent refléter le principe de la participation équitable.
- La majorité des droits de vote est détenue par des acteurs locaux
- Les membres actuels et potentiels du conseil d'administration de l'organisation ou des organisations sont principalement des acteurs locaux.

Les questions qui déterminent l'admissibilité de votre demande sont les suivantes :

- Objectif principal du service de soutien si votre groupe communautaire est sélectionné
- Absence de double financement pour les mêmes activités de soutien que celles proposées par le service de soutien à la rénovation menée par les citoyens
- Investissement dans les économies d'énergie afin de réduire la consommation d'énergie d'au moins 30 % par rapport à la situation initiale.
- Lettre d'intention déclarant l'engagement à participer au service de soutien, signée par 3 à 5 membres.
- Autorisation du représentant des autres membres à présenter la demande

L'ENQUÊTE SUR LES VOIES: En fonction des réponses fournies lors de l'enquête de sélection, le candidat se voit recommander l'une des trois voies. Toutefois, il ne s'agit que d'une recommandation et le candidat peut décider de postuler pour une autre voie que celle qui lui a été suggérée. Les critères d'attribution qui seront utilisés pour évaluer les candidatures pour chaque voie sont présentés ci-dessous.

Questions relatives à l'attribution à la voie 1 (Pilotes) :

Les demandes axées sur l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel seront bien notées. L'inclusion de bâtiments non résidentiels est également acceptable.

Une note élevée sera attribuée aux candidatures qui fournissent des descriptions détaillées des mesures de rénovation spécifiques à mettre en œuvre, démontrant leur faisabilité et leur alignement sur les objectifs et le champ d'application de la RMC.

Les candidatures qui détaillent l'intégration de solutions d'énergie renouvelable, y compris les technologies proposées, la prise en compte des conditions locales, la conformité réglementaire et la faisabilité dans le cadre du calendrier du projet, seront très bien notées. Les demandes mettant en évidence les besoins spécifiques en matière de soutien technique, leur impact potentiel et les plans de suivi du soutien seront très bien notées.

Le fait de fournir des détails sur la stratégie de financement pour mettre en œuvre les services de soutien à la rénovation et de mettre l'accent sur la responsabilité et la transparence afin d'éviter le double financement sera très bien noté.

Les candidatures précisant l'investissement total pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la production d'énergie renouvelable dans le cadre du calendrier du projet seront bien notées. Les montants des investissements doivent donner de la crédibilité aux plans de rénovation spécifiés.

La fourniture de détails sur l'expertise, la capacité et les compétences collectives de la communauté, y compris la gestion de projet, la construction, le développement de sources d'énergie renouvelables (SER), les cadres juridiques et la gestion financière, apportera une valeur ajoutée à la candidature.

Une description détaillée des expériences passées en matière de projets communautaires de rénovation ou d'énergie renouvelable, ou de l'état de préparation et des plans futurs pour s'engager dans une telle initiative pour les communautés nouvelles dans ce domaine, sera très bien notée.

Les candidatures qui comprennent des détails sur des approches ou des solutions nouvelles qui améliorent de manière significative l'impact et l'efficacité du projet seront très bien notées.

Fournir des plans pour la mobilisation de la participation des citoyens au service de soutien et illustrer les activités de communication pour promouvoir le projet et diffuser ses résultats, et/ou des activités similaires réalisées dans le passé, sont des éléments clés pour obtenir une note élevée dans cette section de la candidature.

Questions relatives à l'attribution à la voie 2 (Apprenants) :

Les candidatures qui fournissent des détails clairs sur les mesures de rénovation à mettre en œuvre, en soulignant la faisabilité et l'alignement sur les objectifs et le champ d'application de la RMC, recevront une note plus élevée.

Les demandes qui précisent les technologies d'énergie renouvelable que le projet prévoit d'intégrer et qui fournissent une estimation du montant de l'investissement recevront une note plus élevée.

Une identification claire des besoins spécifiques en matière de soutien technique, de son impact potentiel et des plans des candidats à la suite de l'achèvement du soutien sera notée positivement.

Les candidatures qui peuvent démontrer comment le calendrier proposé s'aligne sur le calendrier de la RMC seront bien notées.

Les détails de la stratégie de financement pour la mise en œuvre des services de soutien à la rénovation et l'accent mis sur la responsabilité et la transparence afin d'éviter le double financement seront bien notés.

La fourniture de détails sur les idées ou les concepts du projet et l'expertise de l'équipe dans les domaines clés nécessaires à la mise en œuvre réussie de ces projets constitueront une valeur ajoutée.

Les candidatures qui précisent comment la structure de gouvernance de l'organisation implique activement les citoyens dans les processus de gestion et de prise de décision des projets de rénovation recevront une note plus élevée.

Une description détaillée des expériences passées en matière de projets communautaires de rénovation ou d'énergie renouvelable, ou de l'état de préparation et des plans futurs pour s'engager dans une telle initiative pour les communautés qui débutent dans ce domaine, sera notée positivement.

Les candidatures qui contiennent des détails sur des approches ou des solutions nouvelles qui améliorent de manière significative l'impact et l'efficacité du projet seront bien notées.

Fournir des plans pour la mobilisation de la participation des citoyens au service soutien et illustrer les activités de communication pour promouvoir le projet et diffuser ses résultats, et/ou des activités similaires réalisées dans le passé, sont des éléments clés pour obtenir une note élevée dans cette section de la candidature.

Questions relatives à l'attribution à la voie 3 (Suiveurs) :

Les demandes qui comprennent des détails sur les types de rénovations prévues, les types de bâtiments visés par ces rénovations et l'intégration d'installations d'énergie renouvelable pour améliorer la durabilité du projet obtiendront une meilleure note.

Une identification claire des besoins spécifiques en matière de soutien technique, de son impact potentiel et des plans des candidats à la suite de l'achèvement du soutien sera notée positivement.

L'identification des contraintes (réglementaires, financières) et des limitations (capacités, réglementations) susceptibles d'affecter la participation active au programme constituera une valeur ajoutée à la candidature.

Les demandes qui peuvent démontrer comment le calendrier proposé s'aligne sur le calendrier de la RMC recevront une note plus élevée.

Les candidatures qui présentent une vision ou des plans initiaux pour l'engagement des citoyens dans le contexte du projet, en mettant en évidence toute stratégie ou idée préliminaire, seront notées positivement.

Comment fonctionne le processus d'évaluation ?

Un système de notation détaillé est utilisé pour évaluer les réponses des candidats aux questions de chaque voie. Chaque demande est examinée indépendamment par deux organisations distinctes faisant partie du consortium Service de Soutien aux RMC afin de garantir une évaluation juste et impartiale. La note finale est une moyenne des deux évaluations. La notation va de 1 à 5 points : faible, inférieur à la moyenne, moyen, supérieur à la moyenne, élevé. Cela permet de garantir l'équité de la procédure de sélection, étant donné que l'évaluation est principalement basée sur les informations factuelles fournies dans

la candidature. Après l'envoi et l'examen des candidatures, les candidats recevront un courrier électronique leur demandant de vérifier les informations fournies dans l'enquête.

Comment les candidats sont-ils informés des résultats?

Une fois l'évaluation et la notation terminées, tous les candidats sont informés des résultats par courrier électronique. Ceux qui sont sélectionnés pour l'une des voies recevront des instructions détaillées sur les étapes suivantes, y compris les délais, l'allocation des ressources et les attentes. Les candidats non retenus recevront un retour d'information constructif pour les aider à comprendre les points forts de leur candidature et les domaines à améliorer.

















